

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal GLE

**Date d'envoi de la convocation** : 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Absents excusés** : M. Maurice ROBIDOU a donné procuration de vote à M. André DUBOURG  
M. Yves BIGOT a donné procuration de vote à M. FOURRIER  
Mme Françoise MOUCHEL a donné procuration de vote à Mme COLUSSI  
M. Guy VIDELOUP a donné procuration de vote à Mme CHARMEUX  
M. Daniel BONHOMME

**DELIBERATION 46/2022 – ETUDE D'AMENAGEMENT DU CENTRE  
BOURG – RESULTAT DE LA CONSULTATION**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 9 Votants : 13**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°25/2022 en date du 27 avril 2022, par laquelle le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour une étude stratégique et prospective pour la dynamisation du centre bourg.

Monsieur Le Maire présente les trois offres reçues sur la plateforme dématérialisée des marchés publics de Mégalis.

A la question de Madame CHARMEUX, Monsieur Le Maire répond qu'il faudra un équilibre entre le coût et la qualité environnementale, mais que cette étude ne sera pas une contrainte supplémentaire dans le Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur FOURRIER souligne que les expositions proposées par le bureau d'études, permettront de visualiser les projets. Madame CHARMEUX rappelle le manque de places de stationnement dans le centre bourg et dit qu'à travers les liaisons douces, les habitants hors centre de l'agglomération ne devront pas être délaissés.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de retenir la proposition de Sem BREIZH, et ses partenaires Atelier PERROTEAU, architecte urbaniste, et Atelier BOUVIER Environnement, pour un montant total de 36 760 € HT soit 44 112 TTC.**
- **SOLLICITE des subventions auprès du Département, de la Région, et de l'Etat.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier**

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 (Mme CHARMEUX, M. VIDELOUP)**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 12 juillet 2022  
et transmission en Préfecture, le 12 juillet 2022  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,  
Le 12 juillet 2022  
Le Maire, Jean-François GOBICHON

